



COMPTE-RENDU DU CA DU SNPEH

Port-Royal, le 18 mars 2005 (14h-17h30)

Présents : Philippe Talon, Daniel Cau, Eric Paris, Jean-Claude Ropert, Jean-Louis Chabernaud.

Excusés : J-C Mercier, H. Le Hors, D.Pinquier, F.Douchain, B.Le Luyer, P.Bolot, P.Boize, M. Le Bideau, C. Lejeune, P.Babe.

ORGANISATION DU SNPEH :

Le CR du CA de janvier 2005 est validé. Le prochain CA se tiendra comme prévu le vendredi 13/5/05 de 14h à 17h30 à Port-Royal (salle de réunion maternité 4^{ème} étage comme d'habitude). Le suivant se tiendra après l'AG ordinaire du SNPEH .

La prochaine AG du SNPEH se tiendra le vendredi 3/6/05 de 12h30 à 14h salle 243 du Palais des Congrès à Paris à l'occasion du Congrès annuel de la SFP. L'AG sera consacrée à l'information sur les réformes de nos statuts et les enjeux des élections syndicales qui se dérouleront du 15 au 18/6/05.

Philippe Talon à la demande de Rachel Bocher a inscrit plusieurs d'entre nous sur les listes de candidats aux élections pour la Commission Statutaire Nationale et la Commission de Discipline.

Daniel Cau a été élu administrateur de la SFP pour la région Est et secrétaire-adjoint du Bureau de la SFP. Les autres membres du bureau de la SFP sont : Danièle Sommelet, Présidente (réélue), Bertrand Chevallier, Secrétaire Général, Amin Arsan vice-Président représentant les libéraux, Pierre Foucaud, vice-Président représentant les Hôpitaux Généraux, Brigitte Samson secrétaire-adjointe représentant la pédiatrie communautaire, Daniel Cau secrétaire-adjoint représentant les Hôpitaux Généraux, et Christophe Marguet, Président de la Commission Scientifique de la SFP..

La prochaine « lettre » du SNPEH doit partir dans le mois. Nous comptons sur Marc Le Bideau pour diffuser les informations par email à tous les pédiatres.

L'annuaire OPAS du SNPEH version 2005 sera prêt en juin.

DES 2005 :

Nous n'avons aucune garantie du Cabinet du Ministre sur les arbitrages qui seront rendus sur le nombre de DES pour 2005. Il faut continuer à faire pression sur Francis Brunel. La « lettre au ministre » envoyée par Philippe Talon sera diffusée à la presse comme lettre ouverte.

P.Talon et Danièle Sommelet ont RDV avec Jean Castex nouveau Directeur de la DHOS le 21/3 pour trouver des solutions : augmentation des DES, des AFS et AFSA et demander son appui pour rediscuter du statut des médecins étrangers. Par ailleurs il sera nécessaire de prendre RDV avec la sous-Direction de la Qualité du Système de Santé à la DGS (Eric Waisborg) pour mettre en place un groupe de travail avec le CNDP sur les besoins en pédiatres dans le cadre de l'Observatoire des Professions de Santé, qui va remplacer la CNEM.

PROTOCOLE DU 14/3/05 :

Refus unanime de la méthode « sign and talk ». Tous d'accord avec l'analyse publiée par François Douchain, nous demandons à nos représentants au CA de l'INPH de souligner que la méthode est inacceptable, **que ce soit avant ou après les élections syndicales** de juin. Nous n'avons rien à perdre à attendre. Il faudra bien un jour ouvrir des négociations sur nos statuts pour permettre la nouvelle gouvernance: parlons en dès maintenant, mais sans s'enfermer dans un protocole de discussion que tous trouvent confus et ambigu sur beaucoup de points essentiels.

En particulier nous exigeons l'affectation dans le poste par le Ministère et des précisions sur la représentation médicale à la Commission Paritaire Régionale dont les représentants des syndicats médicaux ne doivent pas être les seuls représentants des médecins : éviter les blocages syndicats/administration, corporatismes/bureaucratie dont on voit les dégâts dans l'Education Nationale ! Réintroduisons des cliniciens dans ces instances, en particulier des Présidents de CME ou leurs représentants. Il faut donner les moyens aux logiques de réseaux de se concrétiser.

Par contre la part variable de salaires est admise par la majorité. Mais nous refusons que l'ensemble des responsables de gestion ne soient pas concernés : pourquoi les chefs de pôles et pas les chefs de service ou d'UF? N'est-ce pas une façon supplémentaire de leur dénier toute responsabilité ? Et 200 euros/mois nous semble dérisoire... Cela vaut-il le coup pour ce prix d'abdiquer toute responsabilité de gestion des « autres » cliniciens : ceux qui ne sont ni chefs de pôles ni présidents de CME ?

En ce qui concerne les astreintes, nous souhaitons tous la reconnaissance immédiate des astreintes pour l'ircantec. Nous souhaitons savoir aussi comment sera décidée la suppression de 25% des astreintes de sécurité. Nous craignons que les seules Commission de Continuité des Soins, largement dominées par les urgentistes ne nous permettent pas de défendre les spécialités et la pédiatrie en particulier. Il faudrait que les spécialistes puissent décider de la réorganisation de leurs astreintes selon les directives des SROS.

P.Talon et J-L Chabernaude nous représenterons au prochain CA de l'INPH le 24/3 à 15h30 30 bld Pasteur.

Daniel Cau, le 20/03/05